

**Décision du 5 septembre 2014
portant désignation d'un agent chargé d'assurer la suppléance du directeur général de
l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques,

Vu le décret du 8 mai 2009 portant nomination du Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu la décision du 28 février 2013 portant nomination du directeur général de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu la décision du 25 juin 2013 fixant l'organisation des services de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu la décision du 27 janvier 2014 portant délégation de signature à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, et notamment son article 7 ;

Décide :

Article 1^{er} : M. Olivier Corolleur, directeur des services de communications électroniques et des relations avec les consommateurs, est chargé d'assurer la suppléance du directeur général de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 10 au 12 septembre 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 5 septembre 2014

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI